

# Les Epl en 2011, bilan chiffré : projets, créations et tendances

## Les créations d'Epl : une progression constante

Nombre d'Epl créées depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2010	Sem	Spl	Spla	Total
	Immobilier	6	2	0
Aménagement et développement économique	8	18	13	39
Tourisme et Réseaux	28	16	0	44
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>91</b>
	46%	40%	14%	

### Quel bilan, 18 mois après l'entrée en vigueur de la loi sur les Spl ?

Avec **91 Epl créées** depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010, le rythme de créations est deux fois plus rapide qu'au cours des 5 dernières années. Et cette tendance se confirme en 2011 puisque 56 nouvelles Epl ont été enregistrées par la FedEpl sur les onze premiers mois : 27 Sem, 25 Spl, et 4 Spla, soit deux fois plus qu'en 2009.

### Quelles leçons en tirer ?

La 1<sup>re</sup> relève presque de l'évidence : la Spl répond non seulement aux objectifs que les parlementaires lui avaient assignés en votant à l'unanimité sa création en mai 2010, mais surtout aux attentes des élus locaux qui y ont trouvé un nouvel instrument pour créer, gérer ou parfois seulement conserver des services publics sur leur territoire.

La deuxième, c'est qu'il existe un véritable **effet d'entraînement** : avec l'arrivée des Spl, c'est toute la gamme des Epl qui a connu un regain d'intérêt. Il n'est pas rare que des acteurs locaux s'adressent à la FedEpl pour une réflexion autour de la Spl et optent ensuite pour la Sem car plus pertinente pour mener leur projet à terme.

La troisième, c'est qu'il existe désormais pour les élus un éventail de choix entre le tout public et le tout privé. Cet **effet de gamme** est double : chaque composante est mieux identifiée et leurs avantages comparatifs le sont tout autant, la Sem pour la polyvalence et la performance économique, la Spl pour la maîtrise politique et la simplicité juridique. Dans le contexte actuel, les collectivités semblent apprécier de pouvoir disposer d'opérateurs suffisamment souples et performants pour optimiser la qualité du service, sécuriser leurs interventions et s'adapter aux contraintes économiques et financières nouvelles.

## Focus sur les Spl

Répartition par origine des Spl créées en 2011		
Spl créées <i>ex nihilo</i>	7	19%
Spl créées aux côtés d'une Sem	8	22%
Spl issues de la transformation d'une Sem	6	17%
Spl issues de la transformation d'une régie	7	19%
Spl succédant à une association	5	14%
Spl succédant à un délégataire privé	3	9%
<b>Total</b>	<b>36</b>	

A ce stade de développement de la Spl, la question de l'origine dont est issue la Spl n'est pas déterminée. Cette première ventilation sur la base des 36 Spl existantes tend plutôt à démontrer que **la Spl a une utilité en soi** et ne vient pas spécifiquement remplacer tel ou tel type d'opérateur. Bien au contraire, tous les cas de figure sont envisageables.

Pour la FedEpl qui accompagne de nombreux porteurs de projets de Spl, les motivations des élus sont multiples : **gain de temps et d'argent** sur les procédures de mise en concurrence, implication et **maîtrise par les élus**, gestion adaptée des **ressources humaines**, recours accru à **l'ingénierie financière** et technique...

Répartition des Spl créées en 2011 par métier		
Opération d'aménagement	15	41%
Gestion d'équipements touristiques, culturels et de loisirs	9	25%
Gestion de réseaux d'eau et d'assainissement	2	6%
Gestion de réseaux de transport de voyageurs	3	8%
Promotion territoriale et tourisme d'affaires	3	8%
Construction et Habitat	2	6%
Pépinières d'entreprises, technopoles, parcs d'activités	1	3%
Gestion d'équipements funéraire	1	3%
<b>Total</b>	<b>36</b>	

**En seulement 18 mois, tous les secteurs de l'action publique locale – et non plus seulement l'aménagement – sont touchés par l'effet Spl.**

En croisant ces données et ses observations de terrain, la FedEpl recense **5 principaux modes opératoires** à travers toute la France :

- ⇒ Des Spl sont créées **ex nihilo à plusieurs collectivités** pour gérer un nouvel équipement d'intérêt local, voire plusieurs : un centre aquatique, une salle de spectacle... La Spl est ici conçue comme un outil de mutualisation à l'échelle d'un bassin d'habitat pour mutualiser les charges d'investissement et coûts de fonctionnement de services

publics locaux souvent coûteux, spécialement dans le secteur de **la culture et des loisirs**.

- ⇒ Des Spl sont créées aux côtés de Sem comme **opérateur intégré** pour mener à bien les projets de développement urbain emblématiques sur lesquels la collectivité veut garder une maîtrise de A à Z. C'est principalement le cas dans le secteur de l'aménagement où la Spl peut se voir confier la maîtrise foncière, les études urbaines, la programmation, la maîtrise d'ouvrage, l'implantation et la commercialisation...
- ⇒ La **transformation d'une régie en Spl** obéit souvent à une nécessité de sécurisation de l'opérateur compte tenu des évolutions législatives et réglementaires : en élargissant son périmètre d'intervention géographique et parfois même son objet social, les élus sécurisent ainsi son mode opératoire et assurent sa viabilité économique à plus long terme. C'est le cas notamment dans le domaine des **transports publics et des services funéraires**.
- ⇒ La **reprise d'activités gérées par des associations** par la Spl permet tant de replacer la collectivité au cœur de la définition et de la mise en œuvre de certaines politiques locales que d'améliorer nettement la sécurité juridique de certains dispositifs, notamment en matière de contractualisation au regard du droit de la commande publique, de financement et même de responsabilité pénale des élus (prise illégale d'intérêt, délit de favoritisme)... C'est le cas dans les **secteurs du tourisme, du social et du médico-social**...
- ⇒ La Spl constitue enfin une voie conduisant au **retour à une gestion publique** à la fin d'un contrat de délégation de services publics (DSP) qui n'a pas donné pleinement satisfaction à l'autorité délégante. Au-delà de la question du prix auquel est facturé le service et de la transparence des coûts, la Spl permet aux collectivités de (re)gagner en maîtrise opérationnelle sans pour autant supporter directement les coûts de structures. C'est le cas dans le **secteur de l'énergie, de l'environnement, des transports urbains**...

Cette synthèse issue d'études de cas pratiques démontre une fois encore que toute la valeur de la Spl réside dans sa « **plasticité** », dans sa capacité à s'adapter aux projets et enjeux des collectivités.

Un trait commun se dégage : la Spl est un **formidable outil de coopération public-public**, qu'il s'agisse de mutualisation entre collectivités locales, de coopération inter-intercommunale, de plateformes départementales d'ingénierie territoriale, de projets structurants portés par le couple agglomération/région...

## Les projets de créations d'Epl

Au 30 novembre 2011, le **nombre total** de projets d'Epl recensé par la Fédération des Epl s'élève à **233 unités**.

Cette file active intègre 33 projets de transformation de Sem en Spl ou projets d'adossement d'une Spl à une Sem existante. **Notre analyse se concentrera sur le stock de projets d'Epl résultant soit de la succession d'une structure hors Epl, soit d'une création ex-nihilo, soit 200 projets.**

Nombre de projets de création d'Epl en 2011	Au 01/11/2011		Au 01/06/2011	
Spl	151	65%	106	58%
Sem	70	30%	63	34%
Spla	12	5%	14	8%
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>100%</b>	<b>183</b>	<b>100%</b>

En comparant ces chiffres avec le baromètre publié au 1<sup>er</sup> juin, on constate que pour un nombre de projets identiques, les Spl gagnent du terrain (de 58% à 65%) au détriment des Spla (qui passent de 19 à 5% du total). **Appréciées pour leur polyvalence, les Sem restent une solution très appréciée, le nombre de projet de Sem est même en augmentation** (de 63 à 70).

Répartition des projets par secteur en 2011	Au 01/11/2011					Au 01/06/2011
	Nb	%	Spl	Sem	Spla	%
Environnement et Réseaux	52	26%	30	22		25%
Tourisme, culture et Loisirs	60	30%	42	18		25%
Aménagement	33	16%	19	3	11	20%
Développement économique	22	11%	14	8		11%
Logement immobilier	11	6%	6	5		8%
Gestion Service à la personne	14	7%	10	4		7%
Gestion déplacement	8	4%	6	2		4%
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>100%</b>	<b>127</b>	<b>62</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>

**Deux secteurs d'activité progressent et se partagent 56% des projets** de création d'Epl : le secteur de l'environnement et des réseaux, et celui du tourisme, de la culture et des loisirs. Tous les autres secteurs sont également en augmentation à l'exception de l'aménagement, avec 16% des projets comptabilisés contre 20% au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Répartition des projets par métier en 2011	Nb	Spl	Sem	Spla
	Agro-alimentaire	1		1
Autres activités	24	15	9	
Construction	3	2	1	
Développement territorial et tourisme d'affaires	18	15	3	
Filière viande	2	1	1	
Gestion de réseau d'eau et d'assainissement	13	12	1	
Gestion d'équipements culturels	11	6	5	
Gestion d'équipements de loisirs	15	10	5	
Gestion d'équipements de restauration	4	4		
Gestion d'équipements funéraire	4	3	1	
Gestion d'équipements touristiques	9	7	2	
Gestion des communications électroniques et audiovisuelles	2	1	1	
Gestion des déchets	8	6	2	
Gestion de réseaux et des services de l'énergie	26	9	17	
Gestion de réseaux de transport de voyageurs	7	6	2	
Immobilier de santé	3	1	1	
Immobilier d'entreprise	8	4	4	

Ingénierie financière	1	1		
Logement (construction, promotion et gestion)	1	1		
Opération d'aménagement	26	14	2	10
Pépinières d'entreprises, technopoles, parcs d'activités	6	3	3	
Plateformes multimodales	1	0	1	
Promotion territoriale	3	3		
Renouvellement urbain	4	3		1
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>127</b>	<b>62</b>	<b>11</b>

En ce qui concerne la répartition géographique, **on constate une ventilation relativement équitable du nombre de projets sur le territoire métropolitain et ultramarin.**

A l'exception notable de la **région Rhône-Alpes, 2<sup>e</sup> région de l'économie mixte, qui reste la plus dynamique** en termes de projets de création d'Epl avec 30 unités. Suivent l'Île-de-France et la région Paca avec 17 projets et Auvergne-Centre-Limousin fort de 15 projets.

